

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2010

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 22 février 2010, au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire, suite à l'invitation adressée à tous les membres le 16 février 2010 et affichée au panneau des publications à la même date.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Christèle WILLER, MM. Roger OBERMEYER, José MEYER, Christophe GOETSCHY, Sébastien PETER, Mmes Eve GOETSCHY, Marie-Jeanne BAUMANN, Véronique HERTER, Claudine MUNCH et M. Bernard BOEGLIN.

ABSENTS EXCUSES :

M. Daniel ALLEMANN a donné procuration à Mme Christèle WILLER
 Mme Pierrette ARDENTI qui a donné procuration à M. Bernard BOEGLIN
 M. Rochdi BOUHELAL qui a donné procuration à Mme Eve GOETSCHY
 Mme Françoise BARRAUT

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h 00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Puis, le quorum étant atteint, elle invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2009**
2. **AFFAIRES GENERALES**
 - 2.1 Annulation de la délibération octroyant une prime exceptionnelle à Monsieur Jean-Jacques SCHMITT
 - 2.2 Travaux d'aménagement du cimetière
 - 2.3 Création d'une salle de classe multifonctions et des archives dans le bâtiment mairie-école
3. **AFFAIRES FINANCIERES**
4. **URBANISME**
 - 4.1 Numérotation de propriétés
 - 4.2 Renouvellement de la convention ATESAT
 - 4.3 Cimetière : tarif des concessions pour de tombes enfants
 - 4.4 Cimetière : tarif des concessions pour de tombes triples
 - 4.5 Achat d'un terrain BOEGLIN rue Saint-Martin / rue des Landes
5. **ENVIRONNEMENT**
 - 5.1 Travaux patrimoniaux dans la forêt communale – Année 2010
6. **SALLE POLYVALENTE – ASSOCIATIONS**
 - 6.1 Tarifs de location de la salle polyvalente
 - 6.2 Location gratuite de la salle polyvalente
 - 6.3 Location gratuite de la salle polyvalente à l'occasion d'une manifestation caritative
7. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**
8. **DIVERS**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2009

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents et est signé séance tenante.

2. AFFAIRES GENERALES

2.1 ANNULLATION DE LA DELIBERATION OCTROYANT UNE PRIME EXCEPTIONNELLE A M. JEAN-JACQUES SCHMITT

Lors de la séance du 7 décembre dernier, le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une prime exceptionnelle d'un montant de 300 € à M. Jean-Jacques SCHMITT à l'occasion de la remise de la médaille d'honneur pour ses 30 années de services.

Par courrier du 29 janvier dernier, la Sous-Préfecture nous a fait savoir que le versement de cette prime est illégal selon une décision de la cour administrative d'appel de Paris pris en date du 8 décembre 2004.

Le décret n°87-594 du 22 juillet 1987 portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale a pour objet de récompenser les services rendus par les agents aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics. Ce décret ne prévoit pas l'attribution d'une indemnité pour cette décoration comme l'a confirmé le ministre de l'intérieur.

A la demande de M. le Sous-Préfet il convient donc de procéder au retrait de cette décision.

M. B. BOEGLIN souhaite savoir ce qu'il se passera si la délibération n'est pas annulée ? Mme le Maire lui répond que le M. le Sous-Préfet se verra contraint de saisir le Tribunal Administratif pour qu'il prononce l'annulation de la délibération.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'annulation de la délibération du 7 décembre 2009 qui attribue une prime exceptionnelle d'un montant de 300 € à M. Jean-Jacques SCHMITT à l'occasion de la remise de la médaille d'honneur pour ses 30 années de services.

Mme le Maire indique que ces 300 € seront versés à M. Jean-Jacques SCHMITT par le biais de l'I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité) au mois de mars 2010.

2.2 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Mme le Maire indique aux conseillers qu'il convient d'effectuer des travaux d'aménagement et de modernisation de l'ancien cimetière. Ces travaux permettront une accessibilité correcte du cimetière pour les personnes à mobilité réduite et seront autofinancés. Les travaux s'élèvent à un montant de 17.775 € HT. Elle précise qu'il sera fait appel à l'enveloppe parlementaire de Mme Patricia SCHILLINGER, Sénateur du Haut-Rhin pour la réalisation de ces travaux.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la réalisation de travaux d'aménagement et de modernisation de l'ancien cimetière pour un montant de 17.775 € HT, et autorise Mme le Maire à signer les documents relatifs à ces travaux et à faire appel à l'enveloppe parlementaire de Mme Patricia SCHILLINGER, Sénateur du Haut-Rhin pour la réalisation de ces travaux.

2.3 CREATION D'UNE SALLE DE CLASSE MULTIFONCTION ET D'UN LOCAL ARCHIVES DANS LE BATIMENT MAIRIE-ECOLE

Mme le Maire indique que les effectifs scolaires sont croissants depuis quelques années suite à l'implantation de deux nouveaux lotissements. Une ouverture de classe pourrait avoir lieu dès septembre 2010. Le nombre d'élèves pour atteindre le seuil d'ouverture est pratiquement atteint (1 élève manquant à l'heure actuelle). Cette ouverture de classe se fera de façon certaine à la rentrée 2011.

Ces travaux d'aménagement des combles du bâtiment mairie-école permettront la création d'une salle multifonction. De ce fait la réalisation d'un local des archives au sous-sol du bâtiment s'avère nécessaire.

Ces travaux sont estimés à un montant de 89.000 € HT auquel s'ajouteront 9.790 € HT de maîtrise d'œuvre (11% du montant des travaux), soit un montant total de 118.152,84 € TTC qui seront autofinancés.

Pour ces travaux, il sera fait appel à l'enveloppe parlementaire de Mme Catherine TROENDLE, Sénateur du Haut-Rhin.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la réalisation de travaux d'aménagement des combles permettant la création d'une salle multifonction dans les combles du bâtiment mairie-école ainsi que la réalisation d'un local des archives au sous-sol. Ces travaux sont estimés à un montant de 89.000 € HT auquel s'ajouteront 9.790 € HT de maîtrise d'œuvre (11% du montant des travaux), soit un montant de 118.152,84 € TTC qui seront autofinancés. Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer les documents relatifs à ces travaux et à faire appel à l'enveloppe parlementaire de Mme Catherine TROENDLE, Sénateur du Haut-Rhin pour la réalisation de ces travaux.

Mme le Maire précise que le Conseil Général n'accordera pas de subvention car le seuil de subvention possible pour le bâtiment mairie-école a été atteint.

3. AFFAIRES FINANCIERES

Mme le Maire invite les conseillers à participer à la réunion d'orientation budgétaire qui aura lieu le lundi 1^{er} mars 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil municipal.

4. URBANISME

4.1 NUMEROTATION DE PROPRIETES

M. R.OBERMEYER indique à l'assemblée qu'il convient de délibérer sur l'attribution de 3 numéros de propriétés en cours de constructions rue de Hésingue en fonction des constructions existantes et futures.

Propriétaire : M. et Mme BENOÎT
N° attribué : N° 55 rue de Hésingue - 68220 BUSCHWILLER
Propriété : Cadastré en section 17, parcelles 395/146 et 395/145 de la rue de Hésingue

Propriétaire : M. et Mme CARVAHLO
N° attribué : N° 57 rue de Hésingue - 68220 BUSCHWILLER
Propriété : Cadastré en section 17, parcelles 391/144, 392/145 et 394/146 de la rue de Hésingue

M. R.OBERMEYER précise que le numéro 55 rue de Hésingue était précédemment attribué à la Famille CARVAHLO mais qu'il s'agissait d'une erreur puisqu'il y a trois nouvelles constructions et non deux.

Propriétaire : M. et Mme Dominique BAUMANN
N° attribué : N° 59 rue de Hésingue - 68220 BUSCHWILLER
Propriété : Cadastré en section 17, parcelle 390 de la rue de Hésingue

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la numérotation des propriétés telles que définies ci-dessus.

4.2 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ATESAT

Vu la loi M.U.R.C.E.F. n°2001-1168 du 11 décembre 2001, portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier et notamment l'article 7-1 en application de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la république ;

Vu le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris en application de l'article 1^{er} de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

Le conseil municipal demande à bénéficier de la mission Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), et autorise Mme le Maire à approuver le contenu, les modalités de mise en œuvre, le coût et les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention, à signer la convention, à prendre toutes décisions concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.

4.3 CIMETIERE : TARIF DES CONCESSIONS POUR DE TOMBES ENFANTS

M. R.OBERMEYER informe les conseillers qu'il existe des tombes enfants dans le cimetière. Afin de garder une trace des concessions pour les tombes enfants et pour retrouver plus facilement les héritiers, la commission urbanisme propose d'approuver le tarif suivant à compter du 22 février 2010 :

- 20 € pour une tombe enfant pour une durée de 15 ans

Il indique également que suite à la demande d'un administré la commission urbanisme propose d'approuver la possibilité de rajouter des urnes dans les tombes enfants, dans la limite de quatre urnes mais qu'il conviendra dès lors de payer le même tarif qu'une tombe cinéraire à savoir 75 €.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le tarif de 20 € pour une concession cimetièrre d'une tombe enfant pour une durée de 15 ans. Ce tarif s'appliquera à compter du 22 février 2010. Le conseil municipal approuve également la possibilité de rajouter des urnes dans les tombes enfants dans la limite de quatre urnes mais qu'il conviendra dès lors de payer le même tarif qu'une tombe cinéraire à savoir 75 € pour une durée de 15 ans.

4.4 CIMETIERE : TARIF DES CONCESSIONS POUR UNE TOMBE TRIPLE

M. R.OBERMEYER informe les conseillers qu'il existe dans le cimetière des tombes triples. Après discussion la commission urbanisme propose d'approuver le tarif suivant à compter du 22 février 2010 :

- 225 € pour une tombe triple pour une durée de 15 ans.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le tarif de 225 € pour la concession cimetièrre d'une tombe triple pour une durée de 15 ans. Ce tarif s'appliquera à compter du 22 février 2010.

4.5 ACHAT D'UN TERRAIN RUE SAINT-MARTIN / RUE DES LANDES

M. R.OBERMEYER indique que pour des raisons administratives et après réception des relevés du géomètre, il convient de reprendre la délibération prise lors de la réunion du 28 septembre dernier concernant l'achat d'un terrain appartenant à M. et Mme Bernard BOEGLIN.

Afin de permettre l'élargissement de la rue Saint-Martin / rue des Landes, la Commune acquerra de M. et Mme Bernard BOEGLIN-WEIDER, les parcelles sises à BUSCHWILLER, au lieu dit rue des Landes, cadastrées en section 2, n° 143/51 avec 0.71 are, 145/51 avec 0.06 are et 148/51 avec 0.11 are soit une surface totale de 0.88 are, au prix global de 6.118,48 € conforme à l'estimation du service des domaines.

M.B.BOEGLIN quitte la salle des séances.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve l'achat des parcelles appartenant à M. et Mme Bernard BOEGLIN-WEIDER, sises à BUSCHWILLER, au lieu dit rue des Landes, cadastrées en section 2, n° 143/51 avec 0.71 are, 145/51 avec 0.06 are et 148/51 avec 0.11 are soit une surface totale de 0.88 are, au prix global de 6.118,48 € conforme à l'estimation du services des domaines.

M.B.BOEGLIN rejoint la salle des séances.

5. ENVIRONNEMENT

5.1 TRAVAUX PATRIMONIAUX DANS LA FORET COMMUNALE – ANNEE 2010

M. J.MEYER demande au conseil municipal d'approuver le programme 2010 des travaux patrimoniaux en forêt communale de BUSCHWILLER présentés par l'O.N.F., se montant à 2.125 € HT, ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux pour un montant de 600 € HT. Il propose de voter les crédits correspondants à ces programmes et de donner délégation à Mme le Maire pour les signer et approuver, par la voie de conventions ou de devis, leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le programme des travaux patrimoniaux présenté par l'O.N.F en forêt communale de BUSCHWILLER pour l'exercice 2010 se montant à 2.125 € HT ainsi que la convention de maîtrise d'œuvre des travaux pour un montant de 600 €, et donne délégation à Mme le Maire pour signer et approuver, par voie de conventions ou de devis, leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

6. SALLE POLYVALENTE -ASSOCIATIONS

6.1 TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

M. C.GOETSCHY informe les conseillers qu'il convient d'approuver la nouvelle grille tarifaire, la précédente étant échue au 31 août 2009. Il précise qu'une seule modification a été apportée à cette grille à savoir les locations pour les associations dans le cas d'une troisième location.

La première location dans l'année reste gratuite, la seconde location dans l'année s'élève à 160 €, la troisième location dans l'année s'élève à 310 €. Il précise que le forfait chauffage sera facturé en période hivernale pour la troisième location.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la nouvelle grille tarifaire (voir ci-dessous).

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Tarifs applicables à compter du 22 février 2010

GRANDE SALLE ALBERT SCHWEITZER	Habitants ou Sociétés de Buschwiller	Personnes ou Sociétés extérieures
Avec cuisine et bar annexe	310 €	1 500 €
Location à caractère social	gratuite	gratuite
Location avec entrée payante		1 700 €
Réception apéritive (1 jour)	150 €	400 €
Location des Associations de Buschwiller	1 ^{ère} location dans l'année gratuite 2 ^{ème} location dans l'année : 160 € 3 ^{ème} location dans l'année : 310 €	
Forfait chauffage	60 €**	60 €**
Nettoyage des locaux	100 €***	100 €***
LOCATION DU BAR	Habitants ou Sociétés de Buschwiller	Personnes ou Sociétés extérieures
Réunions des sociétés et amicales	Location gratuite	40 €
Location du Bar sans cuisine	100 €	235 €
Location du Bar avec utilisation cuisine et chambre froide	150 €	300 €
Location à caractère social	gratuite*	gratuite*
Forfait chauffage	50 €**	50 €**
Nettoyage des locaux	50 €***	50 €***
Forfait pour pratique d'une activité collective par une association ou un particulier	3 € de l'heure	3 € de l'heure
SALLE DE SPORT ALBERT SCHWEITZER	Habitants ou Sociétés de Buschwiller	Personnes ou Sociétés extérieures
Forfait pour la pratique d'un sport collectif et par un particulier pour 44 semaines	5 € de l'heure	5 € de l'heure
Location à l'heure pour location ponctuelle :	10 € de l'heure	10 € de l'heure
La casse se paie	Selon délibération du 8 décembre 2003	

Légende:

* Gratuité après accord des commissions " associations et salle polyvalente et finances"

** Forfait chauffage pour la période d'hiver: de mi-septembre à la mi-mai.

*** Pour des locaux restitués sales, ce montant sera facturé d'office

6.2 LOCATION GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE

M. C.GOETSCHTY informe l'assemblée que Mme Christine GUTH a loué le bar de la salle polyvalente en date du 19 décembre dernier. Lorsqu'elle est arrivée sur place il s'avère que la société TFL avait déjà pris possession de l'ensemble des locaux pour leur traditionnelle fête de fin d'année. Ces derniers étaient persuadés d'avoir loué la salle polyvalente. Il précise que la société TFL n'avait pas fait de réservation, ni signé de convention de location. Les clés leurs ont été remises par inadvertance pensant que la société avait loué la salle comme les années précédentes.

Au vu des désagréments pour Mme Christine GUTH (cette dernière n'a pu avoir le bar que vers 18 h 00 alors que ses invités venaient pour 19 h 00), la commission salle polyvalente propose de lui accorder la gratuité de la location du bar pour le 19 décembre dernier.

Mme E.GOETSCHY précise qu'il s'agit uniquement de la location gratuite du bar ce qui ne représente pas une perte excessive pour la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la gratuité de la location du bar de la salle polyvalente au profit de Mme Christine GUTH pour la location du 19 décembre au vue des désagréments qu'elle a subis.

6.3 LOCATION GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE A L'OCCASION D'UNE MANIFESTATION CARITATIVE

M. C.GOETSCHY informe l'assemblée que l'association « MOHL HIER MOHL HETTA » organisera une représentation théâtrale au profit de l'association ALSID en date du 26 février prochain.

A cette occasion la commission salle polyvalente propose de lui accorder la gratuité de la location de la salle polyvalente.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la gratuité de la location de la salle polyvalente à l'association « MOHL HIER MOHL HETTA » pour sa représentation théâtrale à titre caritatif du 26 février 2010.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS

7.1 COMMISSION URBANISME

- Permis de construire accordés

Références : PC 068061 09 D 0006
 Demandeur : M. René GREDER
 Objet : Abri de voiture
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle 252/71, d'une superficie de 723 m², 1A rue des Fleurs

Références : PC 068061 09 D 0007
 Demandeur : M. Dominique BAUMANN
 Objet : Maison individuelle
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle 390, d'une superficie de 500 m², 59 rue de Hésingue

Références : PC 068061 09 D 0008
 Demandeur : M. et Mme DAUBIGNEY
 Objet : Maison individuelle
 Localisation du terrain : Cadastré au lot n°9 du lotissement des Prés Verts, d'une superficie de 224m², 4 rue des Prés Verts

Références : PC 068061 09 D 0010
 Demandeur : M. et Mme MESSIER
 Objet : Maison individuelle
 Localisation du terrain : Cadastré au lot n°7 du lotissement des Prés Verts, d'une superficie de 633m², 64 rue des Vosges

Références : PC 068061 09 D 0011
 Demandeur : Maisons Stéphane BERGER pour le compte de M. et Mme Jérôme SITTER
 Objet : Maison individuelle
 Localisation du terrain : Cadastré au lot n°3 du lotissement des Prés Verts, d'une superficie de 1081 m² dont 503 m² constructible, 13 rue des Prés Verts

- **Déclaration préalable accordée**

Références : DP 068061 10 D 0001
 Demandeur : M. René FREUND
 Objet : Mise de place de panneaux photovoltaïques
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°217, d'une superficie de 883 m², 6A rue des Vergers

- **Permis de construire refusé**

Références : PC 068061 09 D 0009
 Demandeur : M. Sébastien BAUMANN
 Objet : Garage
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°7, 10 rue des Vergers

Références : PC 068061 10 D 0003
 Demandeur : M. Sébastien BAUMANN
 Objet : Garage
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelles n°7, 8, 9, 11 au 10 rue des Vergers

- **Droit de Préemption**

Demandeur : Maître Jean-Luc GIROD, Notaire à MULHOUSE
 Pour le compte de : Immobilière Arc en ciel, représentée par M. BITSCHINE
 Au profit de : Epoux Eric BENOIT
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelles n°393/145 et 395/146 d'une superficie de 541m²
 Prix de cette vente amiable: 105.000 €

Demandeur : Maître Jean-Paul, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : SARL SIMPAR
 Au profit de : Epoux Gilles Lucien Paul MESSIER
 Localisation du terrain : Cadastré en section 10, parcelles n°208/111 et 211/111 d'une superficie de 632 m²
 Prix de cette vente amiable: 135.000 €

Demandeur : SCP CLAERR et COLLINET, Notaires à RIEDISHEIM
 Pour le compte de : JFS CONCEPT représenté par M. Jean-François SPAETH
 Au profit de : Epoux ROUAULT
 Localisation du terrain : Cadastré en section 10, parcelles n°166/111 ; 165/119 ; 164/120 ; 163/121 ; 162/121 ; 161/122 d'une superficie de 839 m²
 Prix de cette vente amiable: 140.000 €

Demandeur : Maître Jean-Paul, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : SARL SIMPAR
 Au profit de : Epoux DAUBIGNEY
 Localisation du terrain : Cadastré en section 10, parcelles n°209/1 et 210/1 d'une superficie de 515 m²
 Prix de cette vente amiable: 120.000 €

Demandeur : Maître Jean-Paul, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : Mlle Anne CRON
 Au profit de : M. Pierre SIMON
 Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelle n°51, d'une superficie de 716 m²
 Prix de cette vente amiable: 28.640 €

Demandeur : Maître Jean-Paul, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : Mlle Jeanne CRON
 Au profit de : M. Pierre SIMON
 Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelle n°16 & 17, d'une superficie de 1090 m²
 Prix de cette vente amiable: 45.000 €

- **Certificat d'urbanisme**

Références : CUb 068061 09 D 2013
 Demandeur : M. Sébastien BAUMANN
 Objet : Réalisation d'un garage
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°7, 10 rue des Vergers

- **Déclaration préalable classées sans suite (mur de soutènement non soumis à déclaration)**

Références : DP 068061 09 D 0027
 Demandeur : M. THUET et Mlle LAGEYRE
 Objet : Mur de soutènement
 Localisation du terrain : Cadastré section 16, parcelles n°438/25, d'une superficie de 765m², 1 rue du Raisin

Références : DP 068061 09 D 0028
 Demandeur : M. BRIAND
 Objet : Mur
 Localisation du terrain : Cadastré au lot n°24 lotissement rue des Fleurs, d'une superficie de 521m², 25 rue des Ecureuils

7.2 **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

- M. J.MEYER indique que suite à une réunion avec le Conseil de Fabrique il a été décidé de réaménager l'entrée de l'Eglise.
- M. J.MEYER informe les conseillers que la commission environnement a décidé de mettre en vente la broyeuse de la Commune. Ce point sera étudié lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

- **Déneigement :**

M. J.MEYER indique que de nombreux échos positifs et remerciements aux agents communaux sont parvenus en mairie concernant le déneigement. Il précise que le système d'astreinte a très bien fonctionné. Il remercie MM. HEINIMANN et SCHMITT pour leur disponibilité. Il rappelle également que les routes départementales traversant le village ne sont pas considérées comme prioritaires par le Conseil Général.

- **Hangar :**

M. J.MEYER indique que la municipalité visitera le hangar de M. Michel PETER au cours de la semaine prochaine. M. Michel PETER propose de vendre son hangar à la Commune.

- **S.I.A.E.P :**

Le renforcement du réseau d'eau entre la rue de Buschwiller à WENTZWILLER et la rue des Vosges à BUSCHWILLER ne pourra se faire en raison du coût élevé des travaux. Après étude le S.I.A.E.P. propose de renforcer le réseau entre les deux villages en passant par le chemin rural parallèle. Il n'y aura ainsi pas de frais d'enrobé.

7.3 **COMMISSION SALLE POLYVALENTE**

- M. C.GOETSCHY indique que le mécanisme de l'ancienne horloge de l'église a été réparé et l'horloge sera placée prochainement dans la salle polyvalente.
- Des armoires à vaisselle pour la salle polyvalente sont en cours d'achat.
- M. C.GOETSCHY rappelle que l'exposition de peintures et d'arts est prévue le week-end du 13 et 14 mars. De nombreuses demandes d'inscriptions sont parvenues en mairie.

7.4 **COMMISSION SECURITE**

- M. S.PETER indique que plusieurs achats seront réalisés prochainement : deux adoucisseurs, l'un pour la mairie et le second pour la maison communale, deux armoires à pharmacie l'une pour la salle polyvalente et la seconde pour la maison communale, un cendrier en béton pour le terrain de pétanque ainsi qu'un miroir pour la rue des fleurs.
- La conduite d'eau de la maison communale sera changée suite à une rupture.
- Des devis ont été demandés pour la suite des travaux du mur du presbytère, pour les candélabres rue Saint-Martin et rue du Jura, ainsi que pour le changement de tête des candélabres de la salle polyvalente.
- Suite au passage de l'APAVE, la mairie et la salle polyvalente devront être mise aux normes au niveau électrique.
- M. S.PETER indique ensuite que de nombreuses plaintes sont parvenues en mairie au sujet du problème de stationnement rue des fleurs. Après vérification sur place il s'avère que les véhicules de secours ne peuvent plus passer dans cette rue. Un arrêté d'interdiction de stationnement sera pris prochainement.
- Le contrat d'entretien et de maintenance du chauffage de la salle polyvalente a été rompu avec la société JENN. L'entreprise ne remplissait pas ses obligations.

- M. S.PETER souhaite également qu'une information soit mise dans le prochain bulletin municipal afin de rappeler aux automobilistes que les piétons sont prioritaires sur les passages piétons. Il précise également qu'une personne s'est fait toucher le bras par un véhicule alors qu'elle circulait sur un trottoir de la rue des Vosges.
- M. R.OBERMEYER indique que la municipalité ne signera pas d'attestations autorisant la mise en place d'alarmes extérieures de lutte contre les cambriolages. En effet le propriétaire d'une maison équipée de ce type d'alarme est seul responsable en cas de nuisances sonores.

7.5 COMMISSION SCOLAIRE

- Mme V.HERTER indique qu'à compter du 25 février prochain, Mlle Stéphanie KIENTZ placée en congé maternité, sera remplacée par Mme Sandra HELGEN, 36 ans, originaire de MAGSTATT-LE-HAUT. 18 candidatures sont parvenues en mairie, quatre ont été retenues. Après convocation et entretien de ces 4 candidates le choix s'est porté sur Mme HELGEN.
- Le jeudi 4 février dernier, les institutrices ont organisé une sortie à la Petite Camargue, pour laquelle la mairie a payé les frais de transport s'élevant à 88 €. La mairie également participé aux frais de transport pour la sortie cinéma de la maternelle. Ces frais ont été partagés avec la mairie de WENTZWILLER et se montent à 44 €.
- Les dates prévisionnelles pour l'entretien et la maintenance de l'aire de jeux sont le 17 juin et le 4 octobre 2010.
- Une lettre a été transmise aux enseignantes suite à la visite du service hygiène et sécurité du centre de gestion. En effet il a été constaté que la cave de l'école était complètement désordonnée, alors qu'elle avait été entièrement rangée par Janine KUGELIN et l'équipe enseignante à la fin de l'année scolaire 2008/2009. Il a été demandé de laisser les canalisations aux murs et les portes accessibles. Aucun produit alimentaire quel qu'il soit (consommation humaine ou graines pour les oiseaux ne devra s'y trouver). Il a été demandé aux enseignantes de ranger cette pièce.
- Le budget de l'école pour l'année 2010 se décompose comme suit : 7.400 € pour l'investissement et 40.210 € pour le fonctionnement. Soit un budget total de 47.610 €.
- Pour la rentrée 2010, il est prévu d'acheter du mobilier périscolaire dans le cas où les déjeuners seront pris dans le bar de la salle polyvalente.
- L'école participera à l'opération Haut-Rhin propre en date du vendredi 26 mars prochain. M. Serge SCHMITT s'est proposé d'accompagner les enfants avec son tracteur afin de ramener les déchets vers la salle polyvalente.

7.6 C.C.A.S.

- Mme E.GOETSCHY demande à Mme V.HERTER de remercier l'équipe enseignante au nom du C.C.A.S., étant donné que l'école participe toujours volontiers aux activités proposées par le C.C.A.S.
- La fête des seniors a été un succès. Les personnes âgées étaient ravies. Mme E.GOETSCHY remercie les personnes ayant apporté leur aide pour la réussite de cette manifestation.
- Comme l'année passée une vente de tulipes aura lieu au profit de l'institut de recherche en hématologie et transplantation de MULHOUSE. Cette vente se fera le vendredi 5 mars à 15 h 30 devant l'école et à 18 h 30 devant l'église et le samedi 6 mars la vente aura lieu devant le dépôt des Sapeurs-Pompiers de 10 h 00 à 12 h 00.

8. DIVERS

- Mme le Maire remercie toutes les personnes qui ont aidé lors de la réception du nouvel an, des retours positifs sur le déroulement de cette soirée et de nombreuses félicitations sur la façon de présenter le bilan de l'année écoulée sont parvenus en mairie. Elle précise que les partenaires extérieurs au village (entreprises, administrations etc...) ont également été invités.
- Mme le Maire distribue une feuille d'information des dates des prochaines réunions et rendez-vous aux conseillers.
- Mme le Maire informe les conseillers qu'un acte d'engagement a été signé avec M. STREB, architecte pour la création d'une salle de classe multifonctions ainsi que l'aménagement d'un local archives
- Mme le Maire indique aux conseillers qu'une demande d'autorisation de stationnement pour un taxi émanant de M. Gérard PRUDHAM est parvenue en mairie. M. PRUDHAM a fourni les documents nécessaires pour l'obtention de cette autorisation. Actuellement chauffeur de taxi salarié et courtier en assurance. Il souhaite devenir auto-entrepreneur. L'autorisation sera valable pour une durée indéterminée. Mme le Maire souhaite connaître l'avis des conseillers à ce sujet. Mme E.GOETSCHY et M.R.OBERMEYER soutiennent la décision de Mme le Maire. Mme E.GOETSCHY précise que cela ne coûte rien à la Commune mais peut venir en aide à cette personne. M. B.BO EGLIN demande si une place de stationnement spécifique est nécessaire. Mme le Maire lui répond que non. Elle indique ensuite à M. J.MEYER qu'aucune autre demande d'autorisation de stationnement de taxi

n'est parvenue en mairie. Suite à cette discussion avec les conseillers, Mme le Maire propose d'accorder cette autorisation et de la faire valider par les services de la Préfecture.

- Mme le Maire indique que par courrier en date du 15 février la Préfecture a fait savoir que dans le cadre du dispositif de versement anticipé du FCTVA, BUSCHWILLER a atteint son objectif. La Commune bénéficiera donc à l'avenir d'un versement du FCTVA afférent aux dépenses éligibles de l'exercice précédent.
- Après signature d'une convention, Mme le Maire indique que la C.A.F. du Haut-Rhin a consenti le versement d'un complément sur fonds propres pour les demandes de flux non couvertes par l'enveloppe nationale dans le cadre de l'accueil périscolaire délocalisé. La Commune touchera donc les sommes suivantes : 5.049,84 € pour 2009, 15.106,60 € pour 2010 et 12.808,33 € pour 2011.
- Mme le Maire répond aux questions de M.B.BO EGLIN posées lors de la précédente réunion du conseil municipal. Elle indique que le montant de la participation demandée aux parents dont les enfants sont inscrits au périscolaire est composée de la cotisation annuelle soit 16 € par famille pour les membres actifs ou 60 € par famille pour les membres usagés et 9.10 € par enfant et 1 € de transport pour le midi (repas et garde) et 2.45 € de l'heure et 1 € de transport pour le soir (goûters et animations). Elle précise que le coût pour la Commune est de 19.200 € pour l'année 2009 et 200 € pour la journée de grève.
Elle précise ensuite que le montant encaissé pour les baux ruraux en 2009 est de 650.91 €. Soit 0.77 € pour un are de terre et 1.05 € pour un are de prés.
- Mme le Maire invite à se rendre à la soirée caritative organisée par l'Association de théâtre « Mohl Hier Mohl Hetta » le 26 février prochain à 20 heures à la salle polyvalente au profit de l'ALSID (aide aux soins à domicile).
- M. J.MEYER indique que la déchetterie de FOLGENSBOURG se trouvant dans le périmètre de protection des eaux a été fermée définitivement par la Communauté des Communes de la Porte du Sundgau.
- M. R.OBERMEYER et Mme E.GOETSCHY souhaitent savoir pour quelle raison l'eau du robinet sent mauvais. M. J.MEYER indique que cette odeur est due aux traitements, mais aussi aux différentes ruptures de canalisations. Il précise que l'eau reste toutefois de bonne qualité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire lève la séance à 21 h 10.

Signature des membres présents